

CARTE BLANCHE - Femmes et filles d'Afghanistan, nous ne nous taisons pas !

TEXTE 1 : à destination des décideurs et décideuses politiques

Nous, associations féministes réunies sous la coupole Alter Egales^[1], nous militantes féministes et des droits humains, nous, femmes, ne pouvons rester silencieuses face à ce qui se déroule en Afghanistan.

La situation à l'aéroport de Kaboul, aux alentours et dans l'ensemble du pays est d'une atrocité sans nom. Depuis quelques jours déjà, les femmes n'osent plus sortir de leur maison, aller au travail, prendre un bus, etc. De nombreuses disparitions, mariages forcés, viols, meurtres nous sont rapportés... Les avancées (relatives) constatées depuis 20 ans, en termes de liberté et de place dans la société des femmes afghanes, volent aujourd'hui en éclats. Cela nous est insoutenable !

Les témoignages que nous recueillons et émanant d'associations actives sur le terrain en contact direct avec des femmes afghanes nous font pousser un cri de détresse : IL EST IMPÉRATIF DE GARANTIR DES PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES FILLES ET LES FEMMES AFGHANES.

La situation humanitaire actuelle doit être assimilée à un état de guerre et ce, pour les femmes, mais également pour les différentes minorités, les opposant-es politiques, les intellectuel-es, etc.

Dans ces conditions, nous, associations féministes membres d'Alter Egales, demandons à nos représentant-es politiques fédéraux, européen-nes, à nos député-es, à nos mandataires de :

- Reprendre le plus tôt possible les ponts aériens pour permettre aux femmes afghanes qui veulent fuir le pays avec leurs familles un trajet migratoire en toute sécurité. En effet, il n'est plus à démontrer que les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile sont particulièrement exposées à la violence et à l'exploitation et à des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de persécutions dans leur pays d'origine, au cours de leur voyage, en transit et/ou dans les pays de destination, d'autant plus qu'elles sont confrontées à des difficultés et des barrières structurelles pour surmonter cette violence et cette exploitation dans leurs différentes formes.
- Garantir à ces femmes un accueil DIGNE sur le sol belge, tout en assurant une approche inclusive et intersectionnelle qui tienne compte des différentes situations et caractéristiques personnelles des femmes et des filles afghanes arrivant ou déjà présentes sur le territoire belge.
- Garantir des moyens exceptionnels pour faire face à cette situation exceptionnelle, en assurant notamment de nouvelles places d'accueil dans nos centres d'accueil, des budgets supplémentaires et correspondant aux besoins, un soutien psychologique accessible et fréquent pour toute personne afghane le souhaitant.
- Annoncer dans les plus brefs délais aux familles afghanes arrivées en Belgique ces dernières années que le rapatriement des membres de leur famille resté-es en Afghanistan sera possible...
- Garantir un statut de réfugié-es à tout-es les ressortissant-es afghan-es, ou à tout le moins, leur garantir une protection subsidiaire. De tout faire pour que les femmes afghanes et leurs familles restées sur place, par choix ou par obligation, ne souffrent

pas des violences des Talibans. Nous demandons/exigeons ? aux Autorités belges et européennes de négocier avec les Talibans des ponts humanitaires et d'entraides pour que les ONG mais aussi les associations de défense des droits de femmes puissent poursuivre, voire intensifier, leurs actions sur place. Nous demandons également à l'Etat belge et aux instances européennes de financer une assistance spécifique et des programmes humanitaires de protection pour les femmes afghanes victimes ou à risque de violence.

- Veiller à ce que les mesures prises durant la crise actuelle et durant tout état d'urgence qui s'ensuit soient conformes aux obligations internationales [2] relatives aux droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Nous rappelons en effet que plusieurs textes internationaux visent à protéger spécifiquement les filles et femmes en raison de leur vulnérabilité et besoins spécifiques. En effet, nous rappelons que les filles et femmes sont exposées à un continuum de violences qui leur sont propres parce qu'elles sont des femmes, ou qui les touchent de manière disproportionnée et qu'en ce sens, ces violences sont fondées sur le genre.

Nous, associations féministes, allons également interpellier les instances internationales et les réseaux féministes internationaux pour que la voix des femmes du monde entier soit entendue et qu'une réelle protection soit assurée aux femmes et filles afghanes et à leur familles.

En tant qu'expertes de terrain, nous demandons également à être consultées en ce qui concerne le sort des filles et femmes afghanes tant récemment accueillies en Belgique que résidant en Afghanistan.

Nous, associations féministes, nous, militantes, nous, femmes, nous nous tenons aux côtés de nos sœurs afghanes et ne nous tairons pas face au génocide qui risque d'arriver si la communauté internationale ne prend pas la mesure du danger qu'encourent les femmes et filles afghanes ainsi que leur famille.

Pour la coupole Alter Egales,

MERCI DE MENTIONNER ICI VOTRE ASSOCIATION ou votre nom si vous signez en votre nom propre (les signatures seront reportées sur les 2 cartes blanches) :

-

-

-

Donatienne Portugaels, Mouvement pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

CARTE BLANCHE - Femmes et filles d'Afghanistan, nous ne nous taisons pas !

TEXTE 2 à destination des associations féministes internationales et institutions

Nous associations féministes belges réunies sous la coupole Alter Egales^[1], nous militantes féministes et des droits humains, nous femmes : ne pouvons rester silencieuses face à ce qui se déroule en Afghanistan.

La situation à l'aéroport de Kaboul, aux alentours et dans l'ensemble du pays est d'une atrocité sans nom. Depuis quelques jours déjà, les femmes n'osent plus sortir de leur maison, aller au travail, prendre un bus, etc. De nombreuses disparitions, mariages forcés, viols, meurtres nous sont rapportés... Les avancées (relatives) constatées depuis 20 ans, en termes de liberté et de place dans la société des femmes afghanes, volent aujourd'hui en éclats. Cela nous est insoutenable !

Les témoignages que nous recueillons, en tant qu'associations actives sur le terrain, en contact direct avec des femmes afghanes, nous font pousser ce cri de détresse : IL FAUT GARANTIR DES PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES FILLES ET LES FEMMES AFGHANES.

La situation humanitaire actuelle doit être assimilée à un état de guerre et ce, pour les femmes, mais également pour les différentes minorités, les opposant-es politiques, les intellectuel-es, etc.

Dans ces conditions, et au nom de la sororité internationale qui nous anime, demandons à nos sœurs des institutions et réseaux féministes internationaux, de relayer les demandes suivantes pour que les femmes du monde parlent d'une même voix :

- Reprendre le plus tôt possible les ponts aériens pour permettre aux femmes afghanes qui veulent fuir le pays avec leurs familles un trajet migratoire en toute sécurité. En effet , il n'est plus à démontrer que les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile sont particulièrement exposées à la violence et à l'exploitation et à des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de persécutions dans leur pays d'origine, au cours de leur voyage, en transit et/ou dans les pays de destination, d'autant plus qu'elles sont confrontées à des difficultés et des barrières structurelles pour surmonter cette violence et cette exploitation dans leurs différentes formes.
- Garantir à ces femmes un accueil DIGNE, tout en assurant une approche inclusive et intersectionnelle qui tienne compte des différentes situations et caractéristiques personnelles des femmes et des filles afghanes arrivant ou déjà présentes sur le territoire belge.
- Garantir des moyens exceptionnels pour faire face à cette situation exceptionnelle, en assurant notamment de nouvelles places d'accueil dans nos centres d'accueil, des budgets supplémentaires et correspondant aux besoins, un soutien psychologique accessible et fréquent pour toute personne afghane le souhaitant.
- Garantir un statut de réfugié-es à tout-es les ressortissant-es afghan-es, ou à tout le moins, leur garantir une protection subsidiaire. De tout faire pour que les femmes afghanes et leurs familles restées sur place, par choix ou par obligation, ne souffrent pas des violences des Talibans. Que les autorités de nos pays négocient, avec les

Talibans, des ponts humanitaires et d'entraides pour que les ONG mais aussi les associations de défense des droits de femmes puissent poursuivre, voire intensifier, leurs actions sur place. Et de financer une assistance spécifique et des programmes humanitaires de protection pour les femmes afghanes victimes ou à risque de violence.

- Veiller à ce que les mesures prises durant la crise actuelle et durant tout état d'urgence qui s'ensuit soient conformes aux obligations internationales [2] relatives aux droits humains des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Nous rappelons en effet que plusieurs textes internationaux visent à protéger spécifiquement les filles et femmes en raison de leur vulnérabilité et besoins spécifiques. En effet, nous rappelons que les filles et femmes sont exposées à un continuum de violences qui leur sont spécifiques parce qu'elles sont des femmes, ou qui les touchent de manière disproportionnée et qu'en ce sens, ces violences sont fondées sur le genre.

Nous, associations féministes, nous militantes, nous femmes, nous nous tenons aux côtés de nos sœurs afghanes et ne nous tairons pas face au génocide qui risque d'arriver si la communauté internationale ne prend pas la mesure du danger que courent les femmes afghanes et leurs familles.

Pour la coupole Alter Egales, SIGNATURES

Contact Presse :

-

-

- Donatienne Portugaels, Mouvement pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

[1] Alter Egales est une assemblée participative constituée d'associations de femmes et féministes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique <https://alteregales.cfwb.be>

[2] Cf. la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951), telle que modifiée par son protocole de 1967 ; la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (« CEDEF », 1979) et son protocole facultatif (1999) ; la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (1989) et ses protocoles facultatifs (2000) ; les dispositions pertinentes du Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018) ; les "Directives sur la protection internationale de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés : Persécution fondée sur le genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés", du 7 mai 2002 ; La Recommandation Rec(79)10 concernant les femmes migrantes ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, « Convention d'Istanbul », 2011); la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 5, 1950) et ses Protocoles, à la lumière de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des Droits de l'Homme ; la Charte sociale européenne (STE n° 35, 1961, révisée en 1996, STE n° 163) ; la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STCE n° 126, 1987) ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197, 2005), la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201, 2007) ; la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et de son objectif stratégique de protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ; le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) ; les

Recommandations suivantes du Comité des Ministres aux États membres du Conseil de l'Europe : Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence.